



Protocole COVID 19

Ce Protocole est une synthèse des recommandations de la FFTT d'une part et de la Mairie de Ouistreham d'autre part, il concerne directement et essentiellement les membres de l'Amicale pongiste de Ouistreham et ce pour l'utilisation de la salle Cavelier.

Ce protocole est susceptible d'être modifié en fonction de l'état des connaissances et de l'évolution des données épidémiologiques.

Engagement N° 1

- Désignation d'un référent COVID

Ce référent COVID sera en charge du respect du dispositif COVID dont la mission sera de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des préconisations relatives au respect des

Il aura notamment pour mission de :

- Participer à la définition des mesures de prévention en vigueur sur le site à destination du public et des collaborateurs/intervenants.
- Assurer la communication de ce document à l'ensemble des parties prenantes (salariés, prestataires, administrations...etc.). (voir affiche de la FFTT).
- Coordonner la mise en œuvre du dispositif sanitaire et en assurer le pilotage opérationnel.

- Coordonner le contrôle d'accès de toutes les personnes intervenant sur le site et notamment imposer le port du masque.
- Vérifier l'application et le respect sur le site des mesures d'hygiène pendant toute la durée de la manifestation et intervenir en cas d'infraction du personnel aux règles sanitaires.
- Évaluer les risques spécifiques et définir les actions correctives/préventives adaptées.
- Le référent Covid sera Mr Quentin Macré pour les plages d'entraînement dirigées à l'exception du mardi soir ou le référent Covid sera Mr Yohan Departerre.
- Concernant les périodes d'entraînement « dit libre » (voir planning), le premier arrivant sera obligatoirement référent Covid.

Engagement N°2

- Port obligatoire du masque

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié par le décret n°2020-911 du 27 juillet 2020, le port du masque est obligatoire à l'intérieur des sites en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes à partir de 11 ans. Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs, notamment sportifs (joueurs, arbitres, entraîneurs) sur les aires / surfaces de jeux suivant le type d'activité. Chaque visiteur apportera son propre masque. Afin de pallier les éventuels oublis, nous laisserons un lot de masque à la salle.

Engagement N° 3

- Respect de la distanciation physique et des gestes barrières

Les principes de distanciation physique (2m) et d'application des gestes barrières, constituant les mesures les plus efficaces pour lutter contre la propagation du virus, doivent être respectés en tout lieu et à tout moment. Il est essentiel qu'aucune « rupture » d'application de ces principes n'intervienne dans l'exercice des missions des personnes travaillant sur le site et à chacune des étapes du parcours de l'utilisateur.

Engagement N°4

- Mise en place d'un parcours entrée/sortie (voir document en annexe).
- La fluidité du parcours des collaborateurs / intervenants et des usagers : gestion des flux, points de regroupement, comptage entrée / sortie en fonction de la jauge usagers / surface du bâtiment afin de privilégier un espace de 4 m²/usagers etc.... à l'exception des surfaces / aires de jeux, espaces sur lesquels nous nous référerons au protocole de la FFTT.

- L'information des personnels et usagers en amont d'un évènement et sur site quant à l'application de ces principes.

Engagement N° 5

- Renforcement des dispositifs d'hygiène individuels et collectifs

Afin de prévenir le risque de contamination et en fonction de l'analyse des risques, un plan de nettoyage, désinfection et aération des différents espaces devra être mis en œuvre pour les locaux ainsi que pour le matériel mis à disposition utilisé lors des entraînements, en apportant un soin particulier à la désinfection systématique de tout objet ou surface régulièrement touché et susceptible d'avoir été contaminé (zones de contact).
Notamment :

- Chaque table de tennis de table utilisées
- L'ensemble des balles utilisées
- La totalité du matériel utilisé séparation des aires de jeux

A cet effet, nous mettons à disposition des référents Covid des d'agents nettoyants adaptés au lavage du matériel mais également des mains (solution hydroalcoolique) à destination des joueurs ou accompagnants (à minima à l'entrée et à la sortie du site et des espaces internes clos.)

Ces dispositions seront à la charge de notre association.

Engagement N° 6

- Utilisation restreinte des sanitaires et interdiction vestiaire

Conformément aux recommandations de la FFTT il est préférable que chaque joueur arrive directement en tenue de sport à l'entraînement et avec son propre matériel (raquette, serviette, bouteille d'eau). **La ville interdit jusqu'à nouvel ordre l'usage et la fréquentation des vestiaires.** Concernant les sanitaires ceux-ci pourront être utilisés mais devront systématiquement être désinfectés par les utilisateurs.

Il est impératif de déposer ses affaires dans un endroit isolé et de ne pas les déplacer jusqu'à la fin de la séance.

Engagement N° 7

- Préconisation FFTT lors des séances d'entraînement

Limiter les changements de côté lors des entraînements

Les joueurs ne doivent plus se serrer la main à la fin d'une partie

Les joueurs ne sont pas autorisés à s'essuyer les mains sur la table.

Engagement N° 8

- Limitation du nombre de joueurs dans la salle
 - o Pour les entrainements

- Limiter la salle à 14 joueurs les séances d'entrainements (soit 22.64 m² par joueur)
 - o Pour les matchs

- Limiter à 8 joueurs, les accompagnants et arbitres resterons masqués en respectant les espaces nécessaires.

Engagement N°9

- Gestion de suspicion de cas Covid 19 positif

En cas de suspicion de cas Covid 19, il est recommandé d'isoler la personne concernée en appliquant les gestes barrières. Port du masque distanciation physique. La personne doit prendre contact immédiatement avec son médecin afin d'organiser son retour au domicile. Il est nécessaire d'exclure les transports en commun.

En cas de signe de détresse. Appeler le Samu (15) se présenter, présenter la situation en quelques mots. Le référent doit donner son numéro de téléphone et la localisation précise des lieux.

Après la prise en charge de la personne, prévenez le service de santé de référence (médecin fédéral de l'organisme).

Commencer à réaliser la liste des cas contacts afin de faciliter le contact tracing et évaluer le risque de contamination.

La personne devra passer un test de coronavirus sars-cov-2 par RT-PCR nasopharyngé qui lui sera prescrit. Si le test est négatif, la personne pourra sortir de l'isolement.

Engagement N° 10

- Gestion d'un cas avéré

Le club s'engage à prendre contact avec l'Agence régionale de santé <https://ars-sante.fr/>

Lister les personnes ayant été en contact avec la personne positive si possible dans les 10 derniers jours.

Informers les membres ou les parents du groupe concerné par le cas positif afin qu'il soit vigilants à de potentiels symptômes et les encourager à pratiquer un dépistage.

L'activité du club pourra continuer dans les conditions fixées par l'ARS



Engagement N°11

- Communication et diffusion

Un règlement sanitaire reprenant les principales mesures d'hygiène applicables à toutes les personnes travaillant sur le site, de leur arrivée et jusqu'à leur départ de la salle, doit être établi par notre association.

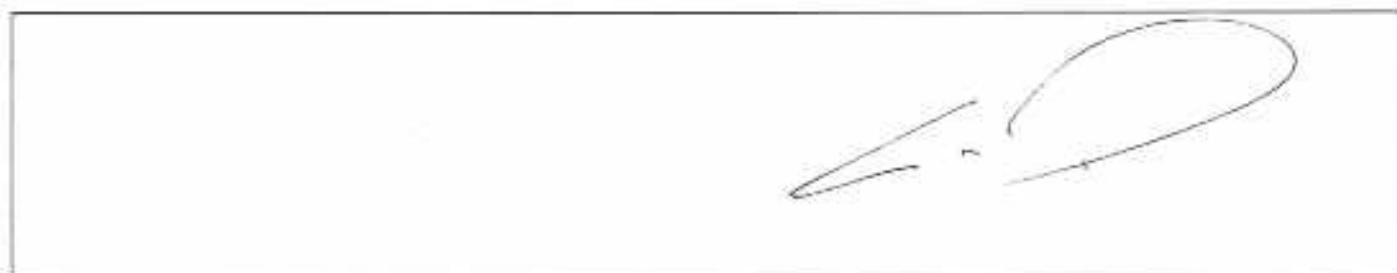
Celui-ci sera affiché dans la salle Cavalier et sera systématiquement communiqué à chaque membre du club par mail.

Ce règlement sera visible sur notre site internet, compte facebook et Instagram.

Fait à Ouistreham le 10 septembre 2020

Le Président Didier GERARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a smaller loop and a short horizontal stroke.



Planning avec référent Covid

jour	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
9 h							
9 h 30							
10 h							
10 h 30							entraînement libre loisirs
11 h							
11 h 30							
12 h							
13 h 30			13 h à 14 h 30 ref Covid Q Macré				
14 h			ref Covid Q Macré baby ping				
14 h 30			14 h 30 à 16 h 30 débutants				
15 h			jeunes ref Covid Q Macré				
15 h 30			16h30 à 18h loisirs				
16 h				créneau vétérans loisirs			
16 h 30							
17 h							
17 h 30							
18 h	17 h 30 à 19 h débutant toutes cat ref Covid Q Macré	17 h 30 à 19 h 30 entraînement libre PN et invités					
18 h 30			ref Covid Q Macré 18 h à 20 h perfectionnement	17 h 30 à 19 h 30 entraînement adultes			
19 h	19 h à 20h30 entraînement élite	19 h 30 à 21 h 30 entraînement dirigé Yohan		ref Covid Q Macré 19 h 30 à 22 h entraînement libre PN et référenas			
19 h 30			jeunes dirigés 20 h à 21 h 30 entraînement libre départementales				
20 h	jeune ref Covid Q Macré						
20 h 30							
21 h	20h30 à 22 h 00 entraînement libre	ref Covid Y Département					
21 h 30							
22 h							
total heures	3 h 00	0	5h30	2 h	3h	0	0
							19h30

- entraînement dirigé
- entraînement libre